

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

MUSEES – POST-RECOLEMENT DES MUSEES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - NUMEROS RETROSPECTIFS POUR L'EXERCICE 2019

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C60-11-2020-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

MUSEES – POST-RECOLEMENT DES MUSEES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - NUMEROS RETROSPECTIFS POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application

- Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004),
- Vu le décret d'application n° 2002- 852 du 2 mai 2002,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004),
- Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n°2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004),
- Vu la note-circulaire du 4 mai 2016 (art. L451-2 du Code du Patrimoine) avec des recommandations méthodologiques et des précisions techniques sur toutes les opérations dites de « post-récolement » des musées de France.

Le premier récolement décennal des collections des musées de France a pris fin le 31 décembre 2015. Nos musées communautaires ont respecté l'obligation réglementaire avec une validation du procès-verbal de récolement en conseil d'agglomération du 14 mars 2016.

Afin de traiter les conséquences du premier récolement, le service des musées de France a établi une note-circulaire en date du 4 mai 2016 qui parachève l'arsenal juridique existant (art. L.451-2 du Code du Patrimoine) avec des recommandations méthodologiques et des précisions techniques sur toutes les opérations dites de « post-récolement ».

En l'absence de tout inventaire réglementaire, le post-récolement est mis à profit pour constituer ce document conforme à la réglementation et indispensable à une saine gestion des collections, en privilégiant la saisie informatique. La reconstitution d'un inventaire est une opération d'inventaire rétrospectif. Toute opération d'écriture sur l'inventaire résulte d'une décision du propriétaire des collections.

Les inscriptions à titre rétrospectif et leur numérotation particulière sont exclusivement réservées à des biens faisant partie de la collection dont l'inscription a été omise, ou négligée, ou les numéros sont non conformes à la réglementation.

L'appartenance à la collection est étayée par des documents d'archives ~~prouvant l'affectation aux collections du musée.~~

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C60-11-2020-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

Historique de ce fonds

Le fonds ancien concernant l'histoire de la chamoiserie et de la ganterie à Niort a rejoint les collections des musées de Niort depuis la fin des années soixante et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, particulièrement au moment d'une exposition présentée au musée du Donjon et accompagnée d'un catalogue qui avait pour titre « Sept cents ans d'histoire : tradition et actualité de la chamoiserie et de la ganterie à Niort ».

Ces dons ont été faits par les entreprises Rousseau et Boinot.

Ont été inscrits à l'inventaire rétrospectivement sur l'exercice 2019 pour régularisation suite au post-récolement :

TYPLOGIE	N° INVENTAIRE	MATIERE	NOMBRE
Chevalet de tanneur	2019.0.5.1	Bois	1
Dresse	2019.0.5.2/2019.0.5.3	Bois	2
Baguette de gantier	2019.0.5.4/2019.0.5.5	Bois	2
Marotte de gantier	2019.0.5.6	Bois	1
Couteau à border	2019.0.5.7	Bois et acier	1
Couteau à doler	2019.0.5.8	Bois et fer	1
Outil de frappe	2019.0.5.9/2019.0.5.10/2019.0.5.11/2019.0.5.12/2019.0.5.13/2019.0.5.14/2019.0.5.15/2019.0.5.73/2019.0.5.74/2019.0.5.75/2019.0.5.76	Acier	11
Petite mécanique	2019.0.5.16	Bois, fer, alliage cuivreux	1
Lunette à parer	2019.0.5.17/2019.0.5.18/2019.0.5.19/2019.0.5.20/2019.0.5.21/2019.0.5.34/2019.0.5.35/2015.0.5.87	Acier, cuir	8
Marguerite	2019.0.5.22	Bois, peau	1
Emporte-pièce de gantier/pouce	2019.0.5.23/2019.0.5.25/2019.0.5.26/2019.0.5.27/2019.0.5.28/2019.0.5.53	Acier	6
Emporte-pièce de gantier/main	2019.0.5.24/2019.0.5.52	Acier	2
Emporte-pièce de gantier/fourchette	2019.0.5.29/2019.0.5.54	Acier	2
Pierre ponce de chamoiseur	2019.0.5.30/2019.0.5.41/2019.0.5.89	Pierre ponce	3
Outil de ponçage de chamoiseur	2019.0.5.31/2019.0.5.42	Bois	2
Calibre des peaux	2019.0.5.32	Fer	1
Palisson	2019.0.5.33/2019.0.5.77/2019.0.5.86	Bois, acier	3
Couteau à délayer	2019.0.5.37	Bois, acier	1
Couteau rond	2019.0.5.38	Bois, acier	1
Couteau à écharner	2019.0.5.39/2019.0.5.62/2019.0.5.64/2019.0.5.65/2019.0.5.66/2019.0.5.67/2019.0.5.68/2019.0.5.69/2019.0.5.88	Bois, acier	9
Queurse	2019.0.5.40	Bois, ardoise	1
Étire à mettre au vent	2019.0.5.36/2019.0.5.43/2019.0.5.44/2019.0.5.45/2010.0.5.47/2019.0.5.48/2019.0.5.49/2019.0.5.50/2019.0.5.51/2019.0.5.90	Bois, alliage cuivreux	10
Outil de gantier pour tendre les peaux	2019.0.5.46	Bois, métal	1

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C60-11-2020-DE
Date de télértransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

TYPOLOGIE	N° INVENTAIRE	MATIERE	NOMBRE
Main chaude	2019.0.5.55/2019.0.5.56/2019.0.5.57/2019.0.5.58/ 2019.0.5.59/2019.0.5.60/2019.0.5.61	Acier, alliage cuivreux	7
Couteau à délainer	2019.0.5.63	Bois, acier	1
Ridelle de gantier	2019.0.5.70.1 à 2019.0.5.70.22	Bois, acier	22
Machine à coudre	2019.0.5.71/2019.0.5.72/2019.0.5.78/2019.0.5.79/ 2019.0.5.80/2018.0.5.81/2019.0.5.82/2019.0.5.83/ 2019.0.5.84/2019.0.5.85/	Acier	10
			111

Ces cent-onze items ont fait l'objet d'un inventaire rétrospectif entre décembre 2019 et avril 2020. Ils sont conservés dans la réserve externe dite « Veillon » et dans la réserve dite « transit » au R-1 du musée Bernard d'Agesci. Les objets ont été marqués, photographiés et enregistrés sur la base de données AlienorWebPro.

Le Conseil d'Agglomération :

- Autorise l'inscription à l'inventaire, en numéros rétrospectifs, des 111 références sur le registre des acquisitions pour l'exercice 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20201116-C60-11-2020-DE Date de télétransmission : 27/11/2020 Date de réception préfecture : 27/11/2020
--